



## Animation du site Natura 2000 des Basses vallées angevines

### LE PROJET

- **Mots clés** : Animation, Natura 2000, zone inondable, rôle des genêts, mesures agro-environnementales territorialisées.
- **Localisation** : Région Pays de la Loire – Département Maine-et-Loire – 33 communes concernées essentiellement au nord d'Angers.
- **Maître d'ouvrage** : Angers Loire Métropole.
- **Partenaires** : Chambre d'agriculture 49 et LPO Anjou.
- **Contact** : admagglodeveloppementdesterritoires@metropole.angers.fr – tél. : 02 41 05 52 28.
- **Financeurs** : État, Europe.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 9 200 hectares.
- **Période de réalisation de l'action** : 2008 à 2010.
- **Milieux** : Prairie, bocage et milieux aquatiques.
- **Montant total pour l'action** : 120 000 €.



### Une vaste zone inondable intégrée au réseau Natura 2000

Situées au nord d'Angers, les Basses vallées angevines constituent un ensemble de plus de 9 200 hectares dans les vallées alluviales du bassin hydrographique de la Maine (Mayenne, Sarthe et Loir). Ces vallées, composées à 67 % de prairies, sont des zones d'alimentation, de halte migratoire et de nidification pour de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire. Elles accueillent notamment la dernière population de râle des genêts viable à l'échelle nationale. En période hivernale, les crues inondent les vallées et créent un véritable lac de 20 à 30 km de long sur 6 km de large, propice aux stationnements des anatidés et limicoles. Ces capacités d'accueil remarquables lui ont valu d'être reconnue zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar.

Ces prairies sont bordées d'un bocage à frênes souvent bien conservé, présentant des arbres têtards séculaires accueillant de nombreux insectes xylophages\* (grand capricorne, lucane cerf-volant, rosalie des Alpes...).

Le milieu aquatique est vaste et diversifié avec près de 140 km de rivières, 320 km de boires\* et annexes et des mares accueillant de nombreuses espèces d'importance communautaires (anguilles, aloses, brochets...). Les prairies inondées une partie de l'hiver constituent des zones de frai fonctionnelles remarquables pour le brochet.

Cet intérêt écologique est reconnu à travers différents labels ou statuts de protection (site Ramsar, ZICO, ZNIEFF, Espace naturel sensible).

Dans les années 1980, la déprise agricole laissait craindre la disparition d'habitats propices à de nombreuses espèces remarquables. Dès lors, l'ensemble des acteurs se sont mobilisés pour mettre en place des outils de gestion permettant le maintien d'une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux.

En 2004, les Basses vallées angevines intégraient le réseau Natura 2000. Un document d'objectifs (Docob) a alors été élaboré qu'il convient désormais de mettre en œuvre, sous

la houlette d'Angers Loire Métropole et en partenariat avec les animateurs que sont la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire et la LPO Anjou.

### Préserver les milieux et les espèces remarquables qui en dépendent

Les objectifs de préservation définis dans le Docob se déclinent selon les trois grands types de milieu :

- les prairies, avec la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées en faveur du râle des genêts (dates de fauche retardées notamment) ;
- les boisements, à travers un entretien extensif et concerté du réseau bocager et la mise en place d'une réglementation pour limiter l'extension des peupleraies ;
- le milieu aquatique, par des opérations de restauration et d'entretien du réseau hydraulique selon des modalités favorables aux espèces et aux habitats (favoriser le libre écoulement de l'eau ; restaurer et entretenir les boires, fossés et mares ; lutter contre les espèces envahissantes...).



Le bocage dans les Basses vallées angevines, à la confluence de la Loire et de la Vienne.



## ► Opérations mises en œuvre

L'animation du site doit permettre de développer des projets en faveur des Basses vallées angevines. Elle touche trois types de public.

### L'animation vers les acteurs agricoles

Il s'agissait de renouveler l'opération locale agro-environnementale, grâce à l'investissement financier et stratégique des collectivités locales (région Pays de la Loire, Conseil général du Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et communautés de communes du site).

Des réunions territorialisées ont donc été organisées et des temps individuels d'échanges ont été accordés à chacun des agriculteurs.

### L'animation vers les acteurs non-agricoles

Le programme d'intervention se compose :

- de réunions d'information locales grand public ;
- de l'élaboration et de la circulation de panneaux d'exposition (comice agricole, événementiel, réunions publiques...);
- de la mise en ligne du site internet des Basses vallées angevines ;
- de réunions de concertation sur des projets impactant le site dans sa globalité : la réglementation des boisements, la charte Natura 2000, le Contrat territorial milieu aquatique (CTMA).

### L'animation vers le jeune public

Un programme pédagogique, en direction des CE2 et CM2 des Basses vallées angevines, est également mis en œuvre à l'initiative d'Angers Loire Métropole. Il concerne près de 3 000 élèves par an. Via un collectif d'animation constitué par la LPO, la ville d'Angers (Maison de l'environnement), les pêcheurs, la maison de la rivière, les chasseurs, Terres des sciences et les agriculteurs, ce programme vise à donner des clés de compréhension du fonctionnement du site.

## ► Résultats

61 % des surfaces recensées en prairie, représentant 180 exploitations, sont engagées dans des MAET. Sur ces surfaces engagées, 38 % le sont dans des pratiques de fauche tardive (10 ou 20 juillet).

Grâce à l'animation en direction du public non agricole, les premiers contrats Natura 2000 de restauration de milieux ont été signés :

- sur bocage et ripisylve à Angers ;
- sur prairies (après peupleraie) à Sainte-Gemmes-sur-Loire ;
- sur prairies (après friche) et éléments du bocage à Villevêque.

D'autres projets sont à l'étude.

Deux sites internet sont désormais en ligne (<http://basses-valleesangevines.n2000.fr/> et [www.rale-genet.lpo.fr/contenu/accueil,1](http://www.rale-genet.lpo.fr/contenu/accueil,1)). Différents documents ont été publiés.

### ► Le contrat territorial milieu aquatique, zone humide et cours d'eau

Le contrat est co-piloté et financé par le Conseil général du Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et également financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région des Pays de la Loire. Le diagnostic et le plan d'actions sont aujourd'hui finalisés.

Le contrat débouchera en 2013 sur un plan opérationnel. L'aboutissement de ce projet est un volet important du Docob. En effet, il devrait répondre à de nombreux objectifs de préservation d'habitats et d'espèces.

Enfin la signature et la mise en œuvre du contrat, au même titre que son élaboration, impulseront une nouvelle dynamique dans l'animation du site et permettront de mobiliser de nouveaux porteurs de projet.



© V. Sottejeau, M. Thomann

Un poussin de rale des genêts récupéré lors du suivi de fauche organisé tous les ans par la LPO Anjou, avec l'accord des agriculteurs volontaires du site.



© F. Oudot

Reconversion d'une peupleraie en prairie dans le cadre d'un contrat Natura 2000 : le dessouchage... et la fauche l'année suivante.

### ACTIONS SIMILAIRES

Les sites Natura 2000 Loire Amont et Loire Aval ont des objectifs similaires d'animation de territoire. Un réseau des opérateurs de sites a été créé à l'échelle du département. Des actions conjointes sont engagées sur des problématiques communes.

